

Pilier Politique de la Région Métropolitaine du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUIN 2008

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 6 Juin 2008, et sur proposition du Bureau :

1. souhaite, suite à la déclaration finale du 11eme Congrès Tripartite, qui prévoit que les piliers s'organisent d'ici l'été 2008, que le processus s'engage rapidement au niveau du pilier politique;
2. constate que la Conférence du Rhin Supérieur et le Conseil Rhénan, qui couvrent l'ensemble du territoire et dont les membres représentent les gouvernements, les régions, les Villes et les Eurodistricts, pourraient principalement constituer la base de ce pilier politique;
3. demande aux secrétariats du Conseil Rhénan et de la Conférence, conformément aux orientations de la Déclaration commune, de se concerter en vue de la mise au point de propositions concrètes relatives à la Région Métropolitaine, qui pourraient être présentées et débattues d'ici les prochaines Plénières de la Conférence du Rhin Supérieur et du Conseil Rhénan;

et adresse la présente résolution :

- à la Conférence du Rhin Supérieur,
- aux gouvernements des cantons de la Suisse du Nord-Ouest et aux gouvernements du Land Bade-Wurtemberg et du Land Rhénanie-Palatinat.